

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	15 043	12 518	2 524	5 447	2 922-	53. 65-
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	26 845	21 023	5 823	2 103	3 720	176. 93
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	255 946	142 118	113 828	137 357	23 529-	17. 13-
	Installations techniques, matériel et outillage	455 563	167 345	288 217	219 417	68 800	31. 36
	Autres immobilisations corporelles	564 729	270 879	293 850	231 607	62 243	26. 87
	Immobilisations en cours	8 334		8 334		8 334	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10		10	10		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				15 000	15 000-	100. 00-
	Autres immobilisations financières	19 118		19 118	17 155	1 963	11. 44
Total II		1 345 589	613 884	731 705	628 095	103 610	16. 50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	200 946		200 946	170 997	29 949	17. 51
	En-cours de production de biens	50 329		50 329	35 405	14 924	42. 15
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 821		5 821	34 125	28 304-	82. 94-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 638 550	222 230	2 416 320	2 870 886	454 566-	15. 83-
	Autres créances	206 076		206 076	245 132	39 057-	15. 93-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	554 609		554 609	395 836	158 773	40. 11
	Charges constatées d'avance (3)	47 170		47 170	56 598	9 428-	16. 66-
	Total III	3 703 500	222 230	3 481 270	3 808 979	327 709-	8. 60-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 049 089	836 114	4 212 975	4 437 074	224 099-	5. 05-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000		50 000			
	Réserves						
	Réserve légale	5 000		5 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 791 536		1 158 569		632 967	54. 63
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	786 107		812 967		26 859-	3. 30-
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 632 644		2 026 536		606 107	29. 91
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	329 588		433 996		104 408-	24. 06-
	Concours bancaires courants	25 540		20 030		5 511	27. 51
	Emprunts et dettes financières diverses	203		203			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			48 796		48 796-	100. 00-
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	845 376		918 152		72 776-	7. 93-
	Dettes fiscales et sociales	328 090		913 813		585 723-	64. 10-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	51 534		75 549		24 014-	31. 79-
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 580 332		2 410 538		830 206-	34. 44-
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 212 975		4 437 074		224 099-	5. 05-

S.A.S. AFS PLOMBERIE CVC

1 CHEMIN DU CHENE ROND

91570 BIEVRES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

55 RUE DE L'EFFORT MUTUEL

91120 PALAISEAU

0169331300

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	15 043		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 831		6 015
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	253 484		2 462
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	336 729		118 834
Installations générales agencements aménagements divers	24 364		5 464
Matériel de transport	303 931		129 845
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	107 455		29 550
Immobilisations corporelles en cours			8 334
TOTAL	1 025 963		294 490
Autres participations	10		
Prêts, autres immobilisations financières	32 155		1 963
TOTAL	32 165		1 963
TOTAL GENERAL	1 094 001		302 468

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			15 043	15 043
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles			26 845	26 845
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			255 946	255 946
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			455 563	455 563
Installations générales agencements aménagements divers			29 828	29 828
Matériel de transport		35 880	397 896	397 896
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			137 005	137 005
Immobilisations corporelles en cours			8 334	8 334
TOTAL		35 880	1 284 572	1 284 572
Autres participations			10	10
Prêts, autres immobilisations financières		15 000	19 118	19 118
TOTAL		15 000	19 128	19 128
TOTAL GENERAL		50 880	1 345 589	1 345 589

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	9 596	2 922		12 518
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	18 728	2 295		21 023
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.	116 127	25 991		142 118
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	117 312	50 034		167 345
Installations générales agencements aménagements divers	5 307	3 035		8 343
Matériel de transport	140 111	59 657	10 908	188 860
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 725	14 952		73 676
TOTAL	437 582	153 669	10 908	580 343
TOTAL GENERAL	465 906	158 886	10 908	613 884

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	2 92 2				
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 29 5				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	25 99 1				
Instal.techniques matériel outillage indus.	50 03 4				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 03 5				
Matériel de transport	59 65 7				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 95 2				
TOTAL	153 66 9				
TOTAL GENERAL	158 88 6				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	33 69 6	188 53 4			222 23 0
TOTAL	33 69 6	188 53 4			222 23 0
TOTAL GENERAL	33 69 6	188 53 4			222 23 0
Dont dotations et reprises d'exploitation		188 53 4			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 11 8	0	19 11 8
Clients douteux ou litigieux	488 85 3	488 85 3	
Autres créances clients	2 149 69 8	2 149 69 8	
Personnel et comptes rattachés	10 98 6	10 98 6	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 04 9	166 04 9	
Débiteurs divers	29 04 0	29 04 0	
Charges constatées d'avance	47 17 0	47 17 0	
TOTAL	2 910 91 3	2 891 79 5	19 11 8
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	15 00 0		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 693	25 693		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	329 437	174 195	155 242	
Fournisseurs et comptes rattachés	845 376	845 376		
Personnel et comptes rattachés	3 481	3 481		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 281	153 281		
Impôts sur les bénéfices	43 522	43 522		
Taxe sur la valeur ajoutée	93 051	93 051		
Autres impôts taxes et assimilés	14 755	14 755		
Groupe et associés	20 203	20 203		
Autres dettes	51 534	51 534		
TOTAL	1 580 332	1 425 090	155 242	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	57 638			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	162 195			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	203			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	17 622
Autres créances	7 992
Total	25 614

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 701
Dettes fiscales et sociales	6 576
Autres dettes	6
Total	19 435

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	47 170
Total	47 170

AFS PLOMBERIE CVC
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1 CHEMIN DU CHENE ROND
91570 BIEVRES
492 404 389 RCS EVRY

PROCES-VERBAL

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 Juin 2025

Le 20 Juin 2025, à 18 heures, au siège social, la société NEWLON, SAS au capital de 427 700 euros, dont le siège social est 1 CHEMIN DU CHENE ROND - 91570 BIEVRES, immatriculé au RCS de Evry sous le numéro 879 792 166, représentée par M FRANCOIS Stéphane, en qualité de Président,

Associée unique de la société AFS PLOMBERIE CVC

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M FRANCOIS Stéphane, Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés le 01/06/2025 à l'Associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice, clos le 31/12/2024.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social à partir du 01/06/2025.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Président
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce - ; approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la Présidence pour l'exercice clos au 31/12/2024 et fixation de sa rémunération pour l'exercice 2025 ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 786.107 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 19 540 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 2.931 euros.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 786 107 euros de la manière suivante :

Origine

Réserve légale : 5.000 euros Autres
réserves : 1 791 536 euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 786 107 euros

Affectation

A titre de dividendes : 180 000 euros Autres
réserves : 606 107 euros
Solde du poste aux autres réserves : 2 397 643 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 452 644 euros et celui des réserves à 2 402 644 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 360 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 01/07/2025

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2023	180 000	0	0
31/12/2022	180 000	0	0
31/12/2021	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNEATION DU GERANT ET

FIXATION DE LA REMUNERATION AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS

L'associée unique décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 68.127 euros et de fixer la rémunération mensuelle brute pour l'exercice 2025 à 4.635 euros.

CINQUIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR

EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le Président *M FRANCOIS Stéphane*



L'associée unique La société NEWLON, représentée par son Président, *M FRANCOIS Stéphane*



AFS PLOMBERIE CVC
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 Euros
1 CHEMIN DU CHENE ROND
91570 BIEVRES
RCS EVRY 492 404 389

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2024

Monsieur FRANCOIS Stéphane, Président non associé de la Société AFS PLOMBERIE CVC, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, par la Société NEWLON, associée unique, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 19%, qui est de 9.400 K€ contre 7.923 K€ en 2023.

La marge brute de productions et la valeur ajoutée restent stables par rapport à l'exercice précédent. Ils représentent respectivement 69 % et 51 % du CA.

L'effectif moyen est en progression ; il passe de 54 à 60, ce qui correspond aux embauches faites en 2023.

En septembre 2024, un adjoint au responsable du service maintenance a été embauché, afin d'aider à structurer le service, et gérer spécifiquement quelques clients.

Et, 6 collaborateurs « terrain » ont été embauchés afin d'étoffer les équipes des différents services : CVC, maintenance, plomberie, et chemisage.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives de la Société sont les suivantes :

En premier lieu, nous allons continuer à développer le service maintenance pour les activités correspondantes à notre cœur de métiers.

Par ailleurs, nous allons poursuivre la communication de notre activité de chemisage.

Et enfin, courant 2025, il est prévu l'embauche de 2 chargés d'affaires, un dans le service CVC, et l'autre dans le service Chauffage/Plomberie.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 9 400 644 euros contre 7 922 722 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 563 396 euros contre 8 089 804 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 487 015 euros contre 6 986 686 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 1 076 381 euros contre 1 103 118 euros au titre de l'exercice précédent
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 274 872 euros contre 1 892 005 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 1 161 752 euros contre à 975 037 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 60 contre 54 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 293 190 euros contre 251 090 euros au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier de – 19 930 euros contre – 10 722 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 056 450 euros contre 1 092 395 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -7 461 euros contre - 5 581 au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 262 882 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 786 107 euros contre un bénéfice de 812 967 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 212 975 euros contre 4 437 074 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 786 107 euros de la manière suivante

Origine

Réserve légale : 5.000 euros

Autres réserves : 1 791 536 euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 786 107 euros.

Affectation

A titre de dividendes : 180 000 euros

Autres réserves : 606 107 euros

Solde du poste aux autres réserves : 2 397 643 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 360 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du *1^{er} juillet 2025*.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

REPARTITION APRES AFFECTATION

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 452 644 euros et celui des réserves à 2 402 644 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2023	180 000	0	0
31/12/2022	180 000	0	0
31/12/2021	0	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé à l'associée unique, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 19.540 euros, étant précisé que l'impôt correspondant s'élève à 2.931 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT ET FIXATION DE SA REMUNERATION POUR L'EXERCICE EN COURS

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 68.127 euros.

Nous vous demanderons également de fixer sa rémunération brute mensuelle au titre de l'exercice en cours pour un montant de 4.635 euros.

Fait à Bièvres

Le 1^{er} juin 2025

Le Président
Monsieur STEPHANE FRANCOIS

